

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1185 – 09/09/2024

Descriptif

| | | |
|---|---|--|
| Objet | : | Projet pour la construction d'un quartier intergénérationnel d'habitations à Choulex Cet appel d'offre est composé de 3 lots distincts : Lot 1 : Chauffage, Ventilation et MCR Lot 2 : Sanitaire Lot 3 : Électricité |
| Forme de mise en concurrence | : | Appel d'offres |
| Type de procédure | : | Ouverte |
| Mandat | : | Lot 1 : Ingénieur chauffage, ventilation et MCR Lot 2 : Ingénieur sanitaire Lot 3 : Ingénieur électricité |
| Honoraires | : | Non renseigné |
| N° de publication sur simap.ch | : | 2805 |
| Date de publication sur simap.ch | : | 30 août 2024 |
| Délai de rendu | : | 27 septembre 2024 à 16h00 |
| Adjudicateur | : | Commune de Choulex, Chemin des Briffods 13, 1244 Choulex |
| Organisateur | : | Joud Beaudoin Architectes Sàrl, Rue du Maupas 28, 1004 Lausanne |
| Communauté de soumissionnaires | : | Non admise |
| Sous-traitance | : | Non admise |
| Critères d'adjudication | : | Prix 25 % Références du candidat 30 % Organisation du candidat 25 % – qualification des personnes clés 20 % – temps consacré pour l'exécution du marché 5 % Compréhension et analyse critique du projet 20 % |
| Notation du prix | : | Méthode linéaire T200 |
| Notation du temps | : | Méthode T4 |
| Comité d'évaluation | : | M. Patrik Rechsteiner, président de la Fondation immobilière de la commune de Choulex M. Christophe Senglet, maire de Choulex (ou suppléant, parmi les personnes représentant l'exécutif de la commune de Choulex) Mme Lorraine Beaudoin, architecte du projet et organisateur de l'appel d'offre, Joud Beaudoin Architectes Sàrl M. Maxime Dubugnon, pilote du pôle CVS AZ-ingénieurs, membre indépendant du maître de l'ouvrage |

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A
- Remarques sur l'appel d'offres** : La pondération des critères du prix et du sous-critère du nombre d'heures a été modifiée à 25 %, respectivement 5 %, représentant un total de 30 %, conformément à la demande de la CCAO.
- Le critère du prix est évalué selon la méthode linéaire T200 ce qui contrevient aux règles de la CCAO qui préconisent l'emploi de la méthode linéaire Tmoyenne. Cependant, étant donné les spécificités de cet appel d'offres, la CCAO admet exceptionnellement de déroger à la règle.
- La composition du comité d'évaluation a été précisée et un membre indépendant a été ajouté au sein du comité d'évaluation, conformément à la demande de la CCAO.
- La CCAO salue la collaboration de l'organisateur.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur